

### **Consignes sanitaires**

Afin de garantir la sécurité de vos enfants, nous appliquerons les protocoles sanitaires et les mesures barrières (masques, gestes barrières).

Familles Rurales s'engage à respecter la réglementation qui sera en vigueur au moment du séjour.

### **Annulation**

FAMILLES RURALES se réserve le droit d'annuler le séjour par manque d'inscriptions et s'engage à rembourser intégralement les sommes versées.

En cas de désistement de votre part intervenant 1 mois avant le début du séjour, 100 € vous seront retenus sauf cas de force majeure.

### **Réclamation**

Toute contestation devra être adressée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après le séjour.

### **Exclusion**

Tout manquement grave au règlement intérieur sera signalé aux parents et entraînera une exclusion.

Dans ce cas, le séjour sera dû dans son intégralité.

Cela concerne notamment, la possession et l'usage de cigarette, drogue et d'alcool, la désobéissance répétée, les sorties interdites, la violence...



SEJOUR NEIGE POUR LES 7 A 17 ANS

DU 21 AU 25 FEVRIER 2022



VENEZ DECOUVRIR SAINT-LARY

Au centre de vacances le chalet de l'ours

**Date limite d'inscription :**  
**10 janvier 2022**

**① Lieu du séjour :**



« Le Chalet de l'ours »  
Espiaube  
65170 Saint-Lary

**① Age :** de 7 à 17 ans\*

**① Prix du séjour : 440 €**

(un paiement échelonné peut être demandé auprès du secrétariat de la Fédération)

☺ Ce séjour est encadré par une équipe d'animation diplômée, présente dès le départ de la Gironde.

☺ L'activité principale est le ski alpin pour les initiés et les débutants.

☺ D'autres activités seront proposées (veillées, activités autour de la thématique montagne)

**Agrément**

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ouvre droit à des aides de la CAF, MSA, comité d'entreprise, bons vacances ... (se renseigner auprès de ces organismes).

*\*Accueil des enfants et jeunes en situation de handicap. Pour cela, une demande écrite devra être adressée au responsable du séjour qui pourra évaluer la compatibilité avec le séjour.*



**Inscription**

*Le nombre de places est limité ! Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.*

Réservation effective dès réception de la fiche d'inscription et d'un acompte de 100€.

Possibilité de pré-réservations par mail ou par téléphone qui devront être confirmées sous 8 jours (fiche et acompte).

Moyens de paiements acceptés : chèque à l'ordre de Familles Rurales, virement, chèques vacances.

Le solde du séjour devra être réglé avant le jour du départ.

**CONDITIONS GENERALES ET  
INFORMATIONS**

**Tarif**

Le prix du séjour comprend la pension complète (repas et hébergement), le transport en bus, les activités prévues, l'encadrement selon la législation en vigueur, les frais de dossier et l'assurance.

Pour les familles non adhérentes, une adhésion à une association locale FAMILLES RURALES sera demandée

**Dossier et convocation**

Dès l'enregistrement de l'inscription, un dossier comprenant le trousseau, la fiche sanitaire, les instructions de départ, les pièces complémentaires et le règlement vous sera adressé.

**Assurance**

L'assurance du séjour couvre la responsabilité civile (défense et recours) et les dommages corporels à l'exception des pertes, vols ou dégradations.

En cas de maladie, les frais médicaux ne seront pas pris en charge par FAMILLES RURALES et devront être remboursés dès le retour en échange des feuilles de soins.

